
KOBÉ – GAC : Suivi de questions spécifiques
Samedi 9 mars 2019 – 15h15 à 16h45 JST
ICANN64 | Kobe, Japon

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de bien vouloir prendre place. Nous allons commencer d'ici très peu.

Nous allons commencer par la question des codes à deux caractères. S'il vous plaît, pouvons-nous afficher les diapositives sur l'écran, Thiago, pour le panel ?

Merci beaucoup à tous et bienvenue à cette séance où nous allons aborder trois dossiers qui constituaient un suivi des avis précédents du GAC. Comme je vous ai dit ce matin, nous avons organisé notre ordre du jour par blocs. Ce bloc va s'étendre de 15:15 à 16:45. Nous allons donc aborder trois questions : les codes à deux caractères, les OIG et .amazon.

Nous allons commencer par les codes à deux caractères et nous avons ici la personne qui va animer cette discussion, Thiago, représentant du Brésil. Thiago Jardim, vous avez la parole.

THIAGO JARDIM : Merci beaucoup Manal. Pour commencer ce bloc dans lequel nous allons aborder trois questions, la première, les codes

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

géographiques. Je vais tout d’abord faire une présentation et ensuite, je vais ouvrir le micro pour des questions. Tout d’abord, je vais vous rappeler quelle est la situation actuelle par rapport à l’utilisation des codes à deux caractères.

Le régime en cours permet aux opérateurs de registre et aux bureaux d’enregistrement d’enregistrer et de permettre l’enregistrement de noms de pays, noms géographiques au second niveau, sans avoir l’obligation d’obtenir une autorisation des gouvernements ou de notifier les gestionnaires de codes de pays concernés sans avoir à les consulter au préalable ; voilà la situation actuelle.

Ce scénario est le résultat d’une autorisation générale qui a été donnée par l’ICANN à condition que les opérateurs de registre adoptent certaines mesures pour éviter les confusions avec les noms de pays. Cela a eu lieu en 2016.

Pendant la dernière réunion de l’ICANN. Nous avons eu l’occasion de discuter d’un document qui avait été préparé par rapport à ce dossier où l’on indiquait qu’il y avait encore des inquiétudes par rapport à ce processus en place. Pourquoi ces inquiétudes ? Parce qu’un certain nombre de membres du GAC voyaient cette autorisation générale, qui avait été formulée en 2016 et qui établit le modèle actuel pour l’utilisation des codes de pays au second niveau, comme quelque chose de révolu et

qui était basé sur la perception selon laquelle ce processus en place devrait inclure une notification aux pays concernés avant l'utilisation de ces codes. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Alors vous avez devant vous les inquiétudes qui ont été identifiées dans ce document dont nous avons parlé à Barcelone : pour ce qui est de l'utilisation des codes de pays au second niveau, la possibilité pour les pays de perdre la capacité de jouer un rôle dans cette procédure ; ensuite quand le Conseil d'Administration a décidé de changer le processus et que les pays n'avaient plus la possibilité d'être consultés par rapport à ce processus, le Conseil d'Administration n'a pas adopté de mesures pour éviter les conséquences qui pouvaient survenir de ce changement de méthode.

Dans les discussions que nous avons eues à Barcelone, préparées grâce à l'aide d'un grand nombre de membres du GAC, on a considéré qu'il y a eu des problèmes au niveau de la procédure qui ont conduit au changement de la procédure pour les codes à deux caractères, des vices de procédure.

Le Conseil d'Administration a adopté une décision qui a changé significativement un processus qui avait été soumis à l'avis du GAC et notamment, l'avis du GAC qui était encore en cours de traitement. Et deuxièmement, le Conseil d'Administration a adopté une décision qui, outre le fait d'affecter le processus qui

faisait l'objet d'un avis du GAC, cette décision a affecté le processus et a changé un processus qui avait été déjà établi et qui respectait cette recommandation du GAC.

Un autre point qui a été identifié comme un vice de procédure – et cela a été perçu par plusieurs membres du GAC –, c'est que la décision adoptée par le Conseil d'Administration en 2016 concernait une procédure par rapport à laquelle il restait encore des incertitudes. Il est vrai que même pour certains membres du GAC, il y avait un manque de clarté par rapport aux enjeux que cela impliquait. On croyait que le Conseil d'Administration aurait dû au moins communiquer avec le GAC pour éclaircir ces incertitudes afin de savoir quels étaient les vrais enjeux.

Alors la conclusion à laquelle nous sommes arrivés et qui figure dans le document par rapport auquel on a discuté à Barcelone, c'est que le retrait de ce processus d'autorisation en 2016 n'est pas en ligne avec l'avis du GAC. L'avis du GAC demandait à ce que les gouvernements soient consultés avant la libération d'un code de pays. Et ce processus impliquait la mise en œuvre de l'avis du GAC. Or, le Conseil d'Administration a cependant changé ce processus d'autorisation, elle l'a retiré en donnant une espèce d'autorisation générale à utiliser ces noms de pays. Donc le retrait de cette autorisation qui était nécessaire va à l'encontre de l'avis du GAC.

Sur la base de ce document qui avait été discuté dont je vous ai communiqué les principaux points, le GAC à Barcelone a pensé qu'il était une bonne idée de conseiller le Conseil d'Administration par rapport à cette question une fois de plus. Et dans notre avis de Barcelone, le GAC a demandé au Conseil d'Administration d'expliquer par écrit comment et pourquoi vous considérez ou ils considéraient qu'ils mettaient en place l'avis du GAC, qu'ils appliquaient l'avis du GAC en donnant cette autorisation d'utilisation des codes à deux caractères.

Nous avons demandé au Conseil d'Administration, donc, d'expliquer par écrit si la résolution qui a changé le processus d'autorisation est compatible avec l'avis du GAC par rapport à cette question. Donc nous avons bien précisé quelle était la réponse que nous voulions obtenir, à savoir si cette décision était compatible avec l'avis du GAC par rapport à cette question.

Et notre troisième question, ce n'était pas une question, c'était une demande d'action au Conseil d'Administration, à savoir que le Conseil s'assure que d'autres résolutions du GAC par rapport à l'engagement entre l'organisation ICANN et les membres du GAC consultés soient mises en place, que cette demande de consultation avec le gouvernement concerné soit mise en place. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Le Conseil a réagi à notre avis du GAC et a publié un document en réponse à nos inquiétudes. Pour essayer de répondre aux différentes questions que nous avons incluses dans notre avis, le Conseil a élaboré un memorandum sur l'autorisation de ce processus où ils expliquent les différents événements qui ont conduit à cette décision de changement, un changement qui a abouti au retrait de cette autorisation qui devait être demandée au gouvernement concerné. Donc le Conseil a essayé de donner une réponse à ce document que nous avons envoyé. Le Conseil a donc donné également une réponse de 26 pages où il a présenté un aperçu général, les événements qui ont conduit à la résolution. Ce document essaie également d'expliquer comment l'avis du GAC a été appliqué et contient également un enregistrement des communications entre le GAC et les gestionnaires de ccTLD. Après cela, le 27 janvier, le Conseil a abordé l'avis du GAC dans sa résolution, ce qui figure dans le tableau de bord avec le tableau de bord de l'avis du GAC.

Je ne pense pas que l'on ait des diapositives où l'on puisse voir la réponse du Conseil aux différents avis du GAC? Non? D'accord. Si vous pouvez passer à la diapositive précédente.

Nous avons donc ces informations qui constituent la réponse du Conseil à l'avis du GAC. Donc j'invite ceux qui sont intéressés à ce dossier à regarder le tableau de bord où l'on explique de quelle manière nous avons eu une réponse à notre demande. Je

vous invite à le faire parce que le moment est venu de nous poser la question de savoir si cette réponse est satisfaisante ou non pour pouvoir clore cette question une fois pour toute.

Mais il y a un autre point d'inquiétude, un autre aspect de ces inquiétudes qui sont liées au fait que certains pays ont demandé à avoir un outil avec lequel ils puissent faire un suivi de l'utilisation des codes de pays au second niveau. La réponse du Conseil, vous la voyez sur l'écran. Le 26 février 2019, l'ICANN a introduit un outil de recherche d'enregistrement de codes de pays. Donc si les représentants du GAC souhaitent regarder comment cela fonctionne, voir quel est le nombre de codes de pays qui ont été enregistrés au second niveau dans les nouveaux gTLD – et je pense que vous pourrez regarder d'ailleurs tous les gTLD –, vous pouvez donc accéder à ce site web. Vous trouverez les informations que vous cherchez. Cet outil doit encore être un peu peaufiné, donc vos commentaires sont les bienvenus si vous trouvez que c'est un outil performant.

Dernière diapositive, proposition d'action du GAC. La question que nous devons nous poser est la suivante : est-ce que les inquiétudes que le GAC dans son ensemble et certains membres du GAC ont communiqué par rapport à l'utilisation de ces codes de pays au second niveau, est-ce que ces inquiétudes ont été abordées par l'action du Conseil d'Administration ? Est-ce que nous avons reçu des réponses satisfaisantes ? Est-ce que cet

outil est satisfaisant ? Est-ce que les membres peuvent vraiment utiliser cet outil pour savoir s'il y a des problèmes au niveau de leur code de pays ? Voilà les questions que nous devons nous poser.

Mon impression, c'est que nous ne pourrions peut-être pas répondre à toutes ces questions. Il faut d'abord lire les documents que le Conseil d'Administration nous a fournis. Je n'ai pas eu le temps, je l'avoue, de lire les 50 pages que le Conseil nous a fait parvenir. Peut-être qu'on devrait demander une version plus courte de leur réponse.

Voilà un petit peu un aperçu de la question. Si vous avez des questions ou des commentaires, je serai ravi d'y répondre. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, Guo Feng, si vous voulez, vous avez la parole.

CHINE : Représentant de la Chine, Guo Feng. Je tiens à remercier Thiago de ce travail excellent, de votre coordination de ce processus. J'apprécie également la clarification concernant les procédures relatives à cette question des codes à deux caractères.

Je pense que l'outil en ligne où l'on peut vérifier ce qui se passe avec les codes à deux caractères au second niveau est utile. Je pense que c'est une bonne approche et c'est un pas en avant. Cependant, pour répondre à la dernière question qui a été posée, j'aimerais dire que les codes à deux caractères représentent un enjeu important pour certains pays, dont la Chine. Nous pouvons toujours clarifier les questions de procédure, mais il s'agit d'une question de fond.

Pour ce qui est de comment poursuivre cette question, je n'ai pas de bonnes idées en ce moment, mais j'invite les membres du GAC à essayer de nous faire part de leurs idées constructives si vous en avez. Je pense qu'il est important que l'on puisse engager un dialogue. Voilà ce que je pense en ce moment.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci la Chine. Comme Thiago l'a dit, je pense que ce qui reste à faire maintenant, c'est lire les documents qui nous ont été communiqués en réponse à l'avis du GAC, essayer l'outil parce que nous cherchons à connaître votre avis par rapport à cet outil. Il y a eu un séminaire en ligne organisé pour expliquer l'utilisation de cet outil avant l'ICANN64. Pour ceux qui n'ont pas pu participer à ce séminaire, il a été enregistré. Je vous invite donc à écouter les enregistrements. Nous nous sommes fixés la réunion de Montréal pour obtenir votre feedback par rapport à

cet outil, donc nous avons d'ici à la réunion de Montréal pour essayer l'outil et voir comment il fonctionne.

Le Danemark s'il vous plaît.

DANEMARK :

Merci Manal. Merci également Thiago pour cette présentation. Quand vous présentiez, j'ai eu l'impression que vous avez dit qu'il y avait une incohérence par rapport à l'avis du GAC. Je pense que ce que l'on a dit, c'est que nous avons posé des questions au Conseil d'Administration pour voir s'il y avait des vices de procédure. Nous n'avons pas déterminé quoi que ce soit encore.

J'ai lu les documents du Conseil. J'admets que c'est long mais nous, en tant que GAC, ce que nous avons produit n'est pas suffisamment clair. Je pense qu'on devrait approfondir ce travail pour aboutir à un document de deux pages où l'on puisse identifier s'il y a une faille de la part du Conseil d'Administration. Le Danemark est inquiet par rapport à cela. Nous ne sommes pas à même de dire qu'il y a eu des vices de procédure ou des erreurs au niveau de la procédure.

THIAGO JARDIM :

Merci le Danemark, merci de vos commentaires et de votre question s'il y en a une, ce qui me permet de clarifier ce que j'ai essayé de dire avant.

En fait, il y a une diapositive où l'on dit cela de manière catégorique, que le retrait du processus d'autorisation n'était pas en ligne avec l'avis du GAC. L'idée est de dire que cette déclaration était dans le document que nous avons préparé par rapport à cette question avec l'aide d'autres pays qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Il s'agit effectivement d'une déclaration qui reste vraie pour un certain nombre de pays mais qui peut ne pas refléter l'avis de l'ensemble des membres du GAC. Et comme vous le savez, ce document était soumis à la considération du Conseil d'Administration. Et par rapport à la question ou la demande du GAC dans son ensemble au Conseil d'Administration dans l'avis de Barcelone, nous avons demandé au Conseil d'expliquer si le processus qui a abouti au retrait de l'autorisation des gouvernements est en ligne ou respecte l'avis du GAC. Il s'agit bien sûr d'une question. Donc sur la base de ce document qui reflète l'avis de plusieurs pays, nous posons cette question au Conseil d'Administration.

Et pour résumer ce que dit le Conseil, c'est que ce que dit le document n'est pas tout à fait vrai. Le Conseil considère que l'opinion que nous manifestons dans le document que nous avons préparé au niveau du GAC n'est pas tout à fait correcte.

Donc on a d'un côté les inquiétudes du GAC et de l'autre côté, le Conseil qui dit que ce n'est pas vraiment comme cela.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

MANAL ISMAIL : Merci Thiago. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou demandes de prise de parole ? Oui, Kavouss s'il vous plaît, l'Iran.

IRAN : Bonjour à tous. Je viens d'arriver à cette réunion. J'étais dans une autre réunion. Thiago, merci beaucoup pour ce travail extrêmement actif que vous avez fait par rapport à cette question. J'ai lu la réponse du Conseil mais je n'ai pas lu les documents à l'appui. Je ne peux pas dire en ce moment point par point quelle est ma réponse parce que je ne m'y suis pas penché en profondeur, mais je ne pense pas que l'on doive changer la position. La position est toujours la même. Ils ont décidé de changer la procédure en novembre 2016 et cela a abouti à ceci et à cela. Mais pour pouvoir examiner tout cela en détails, il nous faut du temps. Malheureusement, il y a beaucoup de travail, beaucoup de temps que l'on doit consacrer à d'autres activités. Je suggère donc à la présidente qu'à ce stade qu'on ne réagisse pas de manière hâtive. On dit que l'on considère tous les éléments puisqu'il s'agit d'un dossier extrêmement

complexe, que l'on lise tout le matériel à l'appui parce que vu les enjeux par rapport à ce dossier, nous avons besoin de temps pour tout analyser.

Depuis les réactions préliminaires – et je parle à titre personnel –, je ne suis pas convaincu qu'ils aient dit quelque chose d'autre que ce qu'ils ont dit déjà depuis de nombreuses années. Ils ont changé donc ce processus, qui a décidé qu'il y a une confusion, qui décide qu'il n'y a pas de confusion par rapport aux noms de pays. C'est pour cela que je ne peux pas me prononcer en ce moment. Il faut que l'on se penche vraiment sur cette question en profondeur.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Kavouss. Je suis d'accord du fait que l'on ait besoin de davantage de temps. Je crois que la documentation n'a pas pu être analysée. Et on a besoin de lire les documents, voir le tableau de bord du conseil, essayer l'outil, voir le séminaire web, les questions, les commentaires. Et comme je l'ai déjà dit, Montréal, c'est notre date limite, alors on a quelques mois pour débattre, pour décider. Et je vous encourage à éviter de rester dans l'histoire. Cela nous sert à savoir d'où l'on vient mais il faut regarder vers l'avenir et voir si on peut parvenir à une solution satisfaisante pour tous les membres du GAC.

Il y a des demandes de parole. Pardon, la France s'il vous plaît, Guislain de Salins.

FRANCE :

Je parle au nom de la France et je vais être bref. Je suis tout à fait d'accord avec Thiago en ce ayant trait au processus lui-même. Il y a quelques lacunes dans le processus, c'est-à-dire il y a beaucoup de pays qui partagent l'opinion, si bien que le Danemark a dit qu'il n'y avait pas de consensus. Mais je trouve qu'il y en a qui sont d'accord avec ce point de vue alors le Conseil d'Administration n'est pas d'accord. Cela fait longtemps que l'on discute de la question et je crois qu'il faut nous concentrer au fond de la question et analyser la question vers l'avenir.

Il y a une question de fond, à savoir le risque de confusion des codes à deux caractères dans « l'histoire de l'ICANN », c'est-à-dire les deux caractères appartiennent aux gouvernements, bien que l'on puisse les utiliser au second niveau, il y avait toujours le risque de confusion du côté des utilisateurs. Maintenant, nous avons un outil qui a été conçu par l'organisation ICANN qui nous permette de voir si ces deux caractères peuvent être utilisés, s'il peut y avoir des confusions ou pas. Voilà donc une autre question importante. Peut-être à Marrakech ou à Montréal, l'organisation ICANN pourra nous donner un rapport autorisé et

nous signaler les pays ayant vérifié l'utilisation, savoir s'il y a eu des confusions ou pas. Il faudrait avoir des rapports mis à jour pour savoir si le risque existe et dans ce cas, que doit faire l'opérateur de registre pour réduire ou éliminer cette confusion. Alors je crois qu'il faut nous concentrer sur l'outil pour voir si on peut gérer les risques ou pas à l'avenir. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci la France.

J'ai le Royaume-Uni et puis il faut aller de l'avant.

ROYAUME-UNI :

Merci Manal. Je ne vais pas aborder maintenant les questions de fond mais je veux poser une question, une question sur l'état de la présentation parce que je vois qu'il y a le logo de l'ICANN et du GCA là en haut à droite. Il y a quelque chose dans la présentation et ce n'est pas clair pour moi si l'on parle du GAC dans son ensemble et de certains membres du GAC. Je veux que cela soit clair que cette présentation n'est pas supportée par tout le GAC. Ce n'est qu'une présentation d'un de nos vice-présidents, pour que ce soit clair et pour que nous sachions de quoi on parle.

THIAGO JARDIM : Merci de votre question. Je regarde le personnel du GAC, je ne sais pas si vous pouvez confirmer la question. Au début de ces images, il y a mon nom, c'est-à-dire j'ai supervisé après la finalisation. Mais j'ai voulu établir clairement que si l'on parle de la catégorie de déclaration, ceci n'est pas reflété comme consensus du GAC à cet égard. On a tenu compte de cela parce que le titre dit « Questions débattues lors de l'ICANN63 » et ceci a trait évidemment à un rapport que j'ai présenté auprès du GAC. Mais je crois que c'est clair, c'est clair que les déclarations ayant trait à l'action ou pas du Conseil d'Administration, si cela était compatible avec l'avis du GAC ou pas, ceci ne reflète pas l'avis du GAC dans son ensemble mais de certains membres ayant participé à ce débat. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Thiago et merci à tous.

Peut-être nous pourrions passer à la question suivante, à savoir la protection des OIG et des OING. On peut voir les images à l'écran s'il vous plaît ?

Je sais que... Je ne sais pas si l'OMPI est dans la salle. Vous voulez venir ici sur le podium s'il vous plaît ? Nous passons maintenant à la diapositive suivante s'il vous plaît.

Voici quelques antécédents pour que tout le monde comprenne bien les acronymes, [inintelligible] régime de protection qui attend le résultat de certains processus de l'ICANN. Les identificateurs des OIG, les domaines de premier niveau sont identifiés conformément au guide de candidature des nouveaux gTLD de 2012 où l'on pouvait présenter des objections à ces candidatures pour les nouveaux gTLD. Les noms complets des OIG sont maintenant réservés en permanence au premier niveau, conformément à la résolution de l'ICANN correspondante et conformément aux politiques de la GNSO qui sont cohérentes avec l'avis du GAC.

Au second niveau, les identificateurs des OIG et les noms complets des OIG qui sont inclus dans la liste sont protégés en permanence dans deux langues. Il y a là des hyperliens que vous pouvez vérifier et là, vous verrez ce qui se passe dans la liste en ce moment. Et comme il y a une nouvelle politique de consensus qui est entrée en vigueur en août 2018, et bien ceci est mis en place à l'heure actuelle. Il y a aussi un hyperlien pour les acronymes, il y a des protections temporaires conformément à la résolution du 9 janvier 2014 du Conseil d'Administration et il existe des incohérences entre les recommandations de politiques et l'avis du GAC et ceci inclut la considération du rapport final sur l'accès des OIG et des OING aux mécanismes de protection des droits.

Dans cette diapositive, nous voyons que les questions ont trait au fait de garantir que la liste des OIG du GAC soit mise à jour, qu'elle soit complète et qu'elle soit maintenue pour que ceci soit cohérent avec l'avis du GAC précédent. Il faut aussi essayer de résoudre les questions qui sont en attente, des questions ayant trait à la divergence d'avis de politiques données au Conseil d'Administration soit de la part de la GNSO ou du GAC pour ce qui est du régime de protection des acronymes et des sigles des OIG et des OING. Puis, il faut savoir quelles sont les immunités quant à la législation nationale et internationale et des propositions qui n'ont pas été prises en compte dans le rapport final du groupe de travail du PDP de la GNSO sur l'accès des OIG aux mécanismes de protection des droits. Voici donc ce que l'on a abordé.

Dans cette diapositive, on voit les dernières activités. Je crois que j'en ai déjà parlé au cours de la séance précédente, le 30 mai 2018, en réponse à l'avis du GAC de San Juan, le Conseil d'Administration de l'ICANN a résolu de reporter à plus tard la faisabilité de l'avis du GAC et cela, pour maintenir la liste des OIG du GAC. Le 20 octobre 2018, les représentants de l'organisation ICANN, de l'OCDE, de l'OMPI et de la présidence du GAC ont convenu sur les principes de collaboration en la matière. En janvier 2019, l'organisation ICANN a formé une équipe de projet pour une période de trois mois afin d'évaluer la

faisabilité de la demande du GAC et d'essayer de mettre à jour la liste des OIG.

Nous avons beaucoup avancé pendant la période intersession. On s'est réunis à Barcelone avec l'organisation ICANN, on a reçu des ressources pour compléter la liste et pour que cette liste soit précise. Il s'agit là d'un projet de trois mois sous la direction de Nigel qui est ici dans la salle avec nous. Et on travaille avec l'OCDE et l'OMPI pour être en mesure de compléter ceci et que les OIG confirment les noms tels qu'ils figurent sur la liste, aussi les deux langues dans lesquelles ils veulent que leur nom soit protégé. Et Brian, vous pouvez intervenir lorsque vous voudrez, bien sûr.

Maintenant, on a besoin de confirmer cette activité et débattre la fonction du GAC à long terme pour ce qui est de la maintenance de la liste. On nous a donné trois mois dans ce cas et peut-être on aura besoin d'ajouter, d'éliminer, de modifier des questions qui figurent sur la liste ; il faut donc y réfléchir. Il faut y réfléchir pour ce qui est de la mise à jour de la liste.

Maintenant, nous passons à la diapositive suivante. Ici, on a des statistiques, des chiffres que Nigel Hickson nous a donnés. Je ne sais pas, Nigel, si vous voulez nous en parler ?

NIGEL HICKSON :

De l'organisation ICANN, la participation gouvernementale.

Voici simplement une image de ce projet de trois mois. En fait, ce que l'on fait, c'est prendre les 192 noms des OIG qui sont inclus dans la liste préparée par le GAC et on a analysé cette liste pour voir s'il y a des détails de contact pour ces noms. Et s'il n'y en avait pas, on a essayé de contacter ces OIG pour avoir ces données. On l'a fait par courriels, on a fait des appels téléphoniques.

Puis on s'est mis d'accord, on a rédigé un mémo avec l'aide de notre président, des autorités du GAC, de l'OMPI, de l'OCDE. Et on a envoyé ces lettres à toutes les OIG pour qu'elles confirment le nom qu'elles souhaitent utiliser au second niveau. Il est vraiment important que le nom tel qu'il est exactement, que ce soit en scribe latin, texte américain ou quoi que ce soit, il doit être protégé au second niveau. Il faut savoir que nous avons le nom correct et les OIG peuvent proposer la protection en deux langues : anglais-espagnol, anglais-français ou quoi que ce soit. C'est donc l'essentiel de ce projet.

Il existe d'autres OIG qui ont été identifiées après les 192 qui ont été identifiées en 2013. Comme vous le savez, il y a des organisations internationales qui apparaissent et qui disparaissent ; cela change au fur et à mesure. Alors on a essayé de mettre à jour la liste, d'assurer que la politique de consensus

ayant été abordée par la communauté peut être mise en place de manière efficace.

Pour ce qui est des démarches à suivre, il faut penser à une lettre aux OIG, qui vont devoir confirmer le nom des deux langues de protection.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Nigel, merci au reste du personnel de l'ICANN qui nous aide pour aborder la question.

BRIAN BECKHAM : Merci madame la présidente. Je voudrais dire que l'on a beaucoup progressé avec le personnel de l'ICANN. Nous vous remercions des ressources octroyées à cette question pour pouvoir travailler, voir les OIG, leur en parler et voir comment cela va se passer. Manal nous a donné un aperçu général et je voudrais voir s'il y a des détails, des points spécifiques, notamment dans les documents d'informations préparés par le secrétariat de l'ICANN, c'est-à-dire c'est le 2.2 du document que vous avez reçu. Je voudrais ajouter que l'effort actuel pour donner un niveau de protection aux OIG dans ce programme des nouveaux gTLD et des OIG a trait aux principes du GAC de 2007 disant que ces nouveaux processus devaient protéger les droits, notamment le droit des noms des OIG. C'est une question que

l'on traite depuis longtemps. L'avis du GAC date depuis longtemps aussi.

Pour ce qui est de la liste complète des noms, il faut penser aussi, il y a ces acronymes qui sont protégés de manière temporaire conformément à une décision du Conseil d'Administration. Il y a un groupe de travail qui a donné des recommandations sur la liste et nous croyons que ceci ne reflète pas de manière adéquate le statut exclusif des OIG en tant qu'organismes internationaux sous la législation internationale.

Et à la page quatre du document que vous avez reçu, vous verrez une liste des actions proposées par le GAC. À la page 12, il y a une liste très utile contenant des informations données par les OIG à travers ces processus d'élaboration de politiques. On est donc ici pour répondre à vos questions, pour travailler avec les autorités du GAC. Il faut établir un dialogue avec le conseil de la GNSO, il faut dialoguer avec le Conseil d'Administration. Et nous tenons à vous remercier de votre support.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Brian. Pour la transcription, l'orateur précédent, c'était Brian de l'OMPI.

Nous passons maintenant à la partie suivante de notre débat ou de notre activité. C'est l'accès des OIG aux mécanismes de protection des droits curatifs.

Le 17 juillet 2018, le groupe de travail sur l'EPDP a présenté son rapport final. Le 27 juillet 2018, les OIG ont parlé du rapport final dans une lettre au secrétaire général adjoint de l'organisation des Nations Unies. Le 21 octobre 2018, le GAC a manifesté sa préoccupation sur ce rapport étant donné le conflit entre ces conclusions et l'avis du GAC dans une lettre adressée au président de la GNSO.

Dans le communiqué du GAC de Barcelone du 25 octobre 2018, le GAC a donné son avis au Conseil d'Administration disant de faciliter un dialogue orienté à trouver des solutions de fond entre la GNSO et le GAC dans un effort pour résoudre la question des protections OIG.

Le 27 janvier 2019, le Conseil de l'ICANN a confirmé sa disposition pour faciliter un débat orienté à trouver des solutions.

Comme je l'ai dit auparavant, cet après-midi, il y a eu un dialogue très constructif pendant la période intersession avec la GNSO. Depuis Barcelone, on a eu plusieurs appels avec la participation de membres de la GNSO et du GAC pour aborder spécifiquement cette question. La décision n'a pas encore été

prise. On travaille constructivement avec vous pour prendre une décision informée. Et on considère quatre options : approuver le rapport final et le transmettre au Conseil d'Administration de l'ICANN ; ne pas accepter le rapport final et recommencer le travail sous une nouvelle charte ; ne pas accepter le rapport final et le reporter au groupe de travail sur l'EPDP des mécanismes de protection des droits ; ou bien approuver les recommandations un à quatre et passer la recommandation cinq au PDP qui s'occupe de ces mécanismes, ou au groupe de travail pour mieux dire, ou au nouveau PDP.

Dans le but d'organiser notre réunion avec la GNSO de demain, il faut considérer qu'il existe ces quatre options que je viens de mentionner. Eux, ils ont posé des questions concrètes. Nous devons réfléchir à ces questions et demain, nous devons manifester nos opinions pour qu'ils puissent prendre une décision sur la base de l'information reçue.

Premièrement, les parties intéressées entre les membres du GAC seront disponibles pour participer. Si on laisse de côté la première option, à savoir approuver la décision finale, si nous pensons que les trois autres peuvent rester, les parties intéressées du GAC seraient disposées et disponibles à participer. Le GAC a-t-il des opinions sur l'efficacité des expériences récentes du EPDP dans la piste de travail numéro cinq du EPDP ? Le GAC voit le groupe de travail sur l'EPDP, sur

les mécanismes de protection des droits comme quelque chose d'approprié. Il y a d'autres suggestions pour parvenir à une solution raisonnable. Alors là, ce que je présente, c'est ces questions pour que vous y réfléchissiez. Vous avez le temps jusqu'à demain. Nous espérons entendre vos opinions pour pouvoir mener demain une discussion interactive et utile avec la GNSO.

J'ai déjà dit qu'ils ont travaillé de manière très constructive. Ils ont entendu avec plaisir les opinions du GAC et ils doivent savoir que nous sommes disposés à faire de même.

Je ne sais pas s'il y a encore une diapositive sur la question. Voilà. La proposition est donc que le GAC se prépare, c'est-à-dire nous, il faut nous préparer pour un dialogue efficace avec la GNSO, faire le suivi avec le Conseil et la GNSO pour résoudre la question de la protection des OIG à long terme.

La principale intention est de vous mettre au courant de l'état de la situation actuelle avec la GNSO et que vous connaissiez ces questions au préalable pour vous préparer au dialogue constructif et interactif de demain avec la GNSO.

OMPI :

Je voudrais réfléchir sur les questions qui ont été présentées. Dans la page 13 des questions qui ont été présentées, on parle

d'un rapport de l'ICANN de 2007 qui propose une solution. Si vous voyez à la page 12, au milieu, il y avait une proposition présentée par un petit groupe d'OIG. La proposition avait trait à l'utilisation de la conception de politiques pour les noms de domaine pour les titulaires de marques commerciales et ainsi avoir un mécanisme de protection des droits pour les OIG selon le droit international, c'est-à-dire avec certains privilèges et immunités.

Une des questions centrales pour le GAC est pour le Conseil de réfléchir qu'en 2007 et en 2016, il y a des propositions de solutions. Ces solutions ont été présentées au groupe de travail, qui a produit les recommandations qui allaient à l'encontre de l'avis du GAC. Et pour être franc, je dois vous dire qu'à notre avis, le Conseil ne veut pas voir la réalité du travail du groupe qui a travaillé sur ces recommandations. Le fait de ne pas respecter l'avis du GAC a peut-être trait à une question d'importance quant au PDP multipartite.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup.

La Suisse.

SUISSE :

Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Je pense que c'est l'occasion qui se présente à nous de préparer cette question. J'ai regardé l'ordre du jour et je n'avais pas vu si on avait un créneau pour préparer la réunion avec la GNSO. Je pense que nous devons rentrer dans le vif du sujet et même si je comprends et je soutiens ce que Brian vient de dire, cela n'est pas une surprise parce que j'ai toujours soutenu la position des OIG au cours des dernières années, je pense que nous devons être conscients cependant de la position du conseil de la GNSO.

Le conseil de la GNSO pourrait peut-être se pencher plus en profondeur sur le rapport du groupe de travail PDP aux mécanismes de protection curatifs. Mais ils ne vont pas le faire parce qu'ils ont leurs propres règles et ils ont des procédures à respecter. J'ai participé à un appel de la GNSO auquel j'ai été invité et ils ont deux options : soit ils continuent avec le groupe de travail PDP et avec ces recommandations, ils se basent donc sur les procédures, ils ne regardent pas trop le fond ; ou bien ils recommandent de recommencer le travail sous une autre forme, que ce soit le même groupe PDP ou bien un autre groupe de travail PDP qui serait dans ce cas le groupe de PDP des mécanismes de protection, qui est assez vaste car il aborde d'autres sujets aussi.

Alors, si nous pensons que cette situation est plus ou moins fixe, c'est-à-dire que la GNSO a un choix entre ces deux possibilités

que l'on vient de commenter, nous ne voulons pas que la GNSO prenne une décision qui aille à l'encontre de l'avis du GAC. Alors je pense qu'on ne devrait pas être en faveur d'approuver les recommandations et nous devrions recommander à la GNSO de recommencer leur travail. Mais ce travail devrait être soumis à d'autres conditions et je pense que c'est ce que l'on devrait recommander. Quelles seraient les conditions pour que le GAC puisse participer dans ce travail qui commencerait à nouveau ? Je ne sais pas si ce travail repartirait à zéro ou bien il reprendrait à partir d'un certain point. Et quelles seraient les conditions pour reprendre ce travail ?

À mon avis, nous devrions tirer des enseignements, de l'expérience et des autres discussions qui ont eu lieu. Je ne sais pas ce qui se passe exactement dans les discussions du PDP mais pour le cas de la Croix-Rouge, nous avons été confrontés à un problème similaire, à savoir le Conseil avait déjà pris une décision par rapport à la recommandation finale. Et nous avons dû faciliter les discussions avec [Bruce] à l'époque. Cela a été long parce que le conseil de la GNSO avait déjà adopté un rapport final. Nous voulons éviter cette situation. Nous pouvons tirer des enseignements de cette expérience et savoir que dans le groupe de travail qui a recommencé le travail sur la Croix-Rouge, il y avait sept à huit membres de la GNSO et une ou deux personnes du GAC, y compris notre collègue de la Croix-Rouge,

Stephan Hankins, et moi-même. Que s'est-il passé ? C'est que le reste des membres ont essayé de comprendre quels sont les besoins, les intérêts et les droits de la Croix-Rouge à la lumière des lois internationales. Et cela nous a permis d'arriver à une solution de compromis.

Alors pour résumer ce que je viens de dire, je pense qu'il faut essayer de pousser vers cette option de recommencer le travail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Jorge, merci de vos commentaires. Je pense que c'est un sujet auquel nous pouvons réfléchir jusqu'à demain.

Maintenant, nous avons question de .amazon. Kavouss, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

IRAN : Oui, une intervention rapide. Nous devons comprendre les procédures et les processus de tout un chacun. Nous avons l'avis du GAC et nous avons un PDP. Et chacun d'entre nous suit ses propres règles. Je pense que la voie la plus appropriée, c'est de demander de ne pas approuver et de laisser la place à un dialogue plus approfondi. Je pense que nous allons arriver à aboutir à une solution à terme. Mais leur demander de ne pas voter et de permettre donc de reconstituer un PDP, c'est

quelque chose dont nous devons parler parce qu'il faut comprendre la position de chacun. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Kavouss. Je pense que c'est le type de discussion que nous devons avoir avec la GNSO demain.

Guislain, si vous voulez intervenir.

FRANCE : Je souhaite dire que la France continue à soutenir le travail des OIG, le travail de Brian de l'OMPI. Je suis d'accord avec la Suisse sur le fait que nous ne devons pas soutenir l'option une et essayer de nous concentrer sur l'option deux ; idéalement, ce serait l'option deux. Mais demain, notre réunion avec la GNSO sera le bon endroit pour approfondir cette question. Je vais m'arrêter et je pense qu'on pourra en reparler plus en profondeur demain pendant notre réunion avec la GNSO.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Très brièvement s'il vous plaît parce que nous avons un petit peu de retard.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : J'ai une question. Pour ce qui est de la protection des OIG en deux langues, est-ce que cela est déterminé ou est-ce que c'est

un sujet ouvert à discussion ? Je voudrais savoir quelle est la situation par rapport à la protection des OIG en deux langues.

MANAL ISMAIL : Vous demandez quelles deux langues ?

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Oui, deux langues. Cela est déterminé ou c'est encore en cours de discussion ?

MANAL ISMAIL : C'est à chaque OIG de choisir dans quelles langues leur nom sera protégé. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, nous pouvons en reparler après la réunion. Mais chaque OIG peut choisir deux langues, les langues qu'il préfère.

Ceci dit, nous pouvons passer à la question de .amazon. Merci Brian.

Très brièvement, j'aimerais donner la possibilité aux différents pays de partager leur point de vue ici. Il est extrêmement difficile de faire un point par rapport à un processus qui dure depuis sept ans. Toutes les informations sont disponibles, toutes les lettres, tous les échanges sont disponibles. Si vous avez besoin d'autres informations, nous serons ravis de vous les faire parvenir. Nos collègues du GAC qui auraient besoin

d'information plus précises, nous pourrions les leur faire parvenir.

Vous êtes tous conscients du fait que ce dossier .amazon concerne une candidature d'une société, Amazon, par rapport à un gTLD. Et de l'autre côté, il y a les pays de la région amazonienne qui ont demandé de reporter la décision concernant la délégation de .amazon et qui reconnaissent que les efforts pour faciliter une solution mutuellement acceptable n'ont pas progressés. Le conseil va discuter du chemin à suivre dans sa séance de demain matin. Le Conseil d'Administration est engagé à mettre en place un processus transparent qui puisse prendre en compte les intérêts publics des différents pays de l'Amazonie. Le Conseil reconnaît qu'Amazon Inc. continue de participer et soutient les discussions concernant .amazon en bonne foi et espère qu'une solution mutuellement acceptable pourra être trouvée dans les mois à venir.

Comme vous pouvez le voir, le dossier est en discussion au niveau du Conseil d'Administration. Nous avons reçu ce matin deux lettres qui ont été partagées sur la liste de diffusion du GAC, une lettre du Brésil envoyée au nom du Brésil, de la Colombie et du Pérou, et une autre lettre de l'Équateur envoyée de la part des pays membres de l'ACTO. Il y a des discussions en cours. Il y a une réunion du Conseil d'Administration demain où cette question sera traitée. Donc voilà la situation actuelle.

Nous avons également reçu une proposition d'une version préliminaire de libellé que nous pourrions introduire dans notre communiqué. Vous la voyez affichée à l'écran. Voilà la proposition du Brésil, de la Colombie et du Pérou, un texte qui serait introduit dans le communiqué. Est-ce que vous souhaitez commenter ce texte s'il vous plaît? Monsieur l'ambassadeur Achilles Neto.

BRÉSIL :

Achilles Zaluar Neto, ambassadeur du Brésil. Je m'excuse si je prends trop longtemps la parole, mais je pense qu'il est utile de planter le décor et les principales lignes par rapport à ce dossier. Vous savez que le GAC a reconnu de manière réitérée que la question d'Amazon ne ressemble à aucune autre question. Et nous savons que ces chaînes ont un caractère très particulier.

En 2015, une réunion a été organisée pour essayer de trouver une solution mutuellement acceptable. À la fin de 2017, le GAC a décidé de demander au Conseil d'Administration d'aider les différentes parties à aboutir à une solution acceptable pour cette candidature de .amazon.

Dans les fondements de cet avis, et je cite : « Le GAC reconnaît le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable pour les pays affectés et la corporation Amazon pour permettre

l'utilisation de .amazon comme un nom de domaine de premier niveau. »

En 2018, à la suite d'un travail intense au niveau diplomatique des pays qui cherchent à trouver une solution bénéfique pour les différents pays, en septembre 2017, nous avons envoyé une lettre au Conseil d'Administration avec deux points principaux : tout d'abord, indiquer notre volonté d'accepter une solution pour la délégation de .amazon autour du concept de gouvernance partagée ; et deuxièmement, nous avons demandé à ce qu'on nous donne la possibilité d'élaborer des détails pour modèle partagé de gouvernance.

Malheureusement, malgré nos demandes, l'ICANN n'a pas répondu à cette demande. Et dans la réunion de Barcelone, le Conseil n'a pas répondu à cette question. Nous avons demandé au Conseil d'Administration cette réponse qui n'est venue que cette année il y a un peu plus d'un mois. Ce n'est qu'à ce moment-là que le Conseil d'Administration admit que les résolutions précédentes n'étaient pas suffisamment claires et qu'il fallait établir des conditions plus précises pour trouver une solution acceptable.

Nous avons donc demandé au PDG de rejoindre les pays de la région amazonienne dans notre dialogue pour trouver une solution qui puisse être raisonnable pour toutes les parties. Pour

plusieurs raisons, le dialogue n'a pas eu lieu dans la période assez courte qui était disponible entre janvier et aujourd'hui. Malgré le fait que l'ICANN n'ait pas discuté cela avec nous, le Conseil d'Administration a décidé de parler de cette question à la fin de cette semaine. J'aimerais donc pouvoir parler au PDG par rapport à ce partage de gouvernance. Ce partage de gouvernance impliquerait, d'un côté, les révisions pour admettre le contrôle d'Amazon Inc. dans les domaines qui sont pertinents pour leur utilisation ; deuxièmement, utiliser, protéger l'héritage culturel, les implications politiques, etc. ; trois, un comité de gouvernance doit être créé pour que les pays puissent avoir la possibilité d'objecter les noms qui pourraient aller à l'encontre de leur souveraineté et étendre cette liste aux noms de second niveau. Comme vous voyez, il y a une proposition concrète de notre part.

En 2015, la compagnie elle-même avait formulé une solution qui allait dans le même sens. Cette proposition est très différente de celle que le PDG de l'ICANN, sans en avoir discuté avec les pays, qui insiste pour satisfaire les pays de la région amazonienne. La compagnie devrait travailler avec nous pour essayer de trouver cette solution. Cette question était réitérée à plusieurs reprises, y compris à Barcelone. Le poids du GAC serait diminué avec une solution unilatérale.

Une des questions du quiz qu'on a eu ce matin, c'était de savoir s'il y avait eu des occasions où le Conseil d'Administration avait rejeté un avis du GAC. On a dit que jamais, mais je pense que cette question pourrait avoir une autre réponse si la question de .amazon n'est pas résolue dans un futur proche. Il s'agit d'une question de souveraineté pour plusieurs pays. Nous avons été sur le point d'arriver à un compromis à la fin de l'année dernière. Alors nous avons préparé une proposition très concrète pour une solution acceptable et deuxièmement, nous voulons que cela puisse être résolu dans les plus brefs délais. Nous devons établir des dates butoirs précises. Et nous recommandons au Conseil d'Administration de donner l'opportunité au GAC d'arriver à une solution acceptable mutuellement et pouvoir mettre en place ou appliquer l'avis du GAC par rapport à cette question.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup monsieur l'ambassadeur.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vois Göran Marby, PDG de l'ICANN.

GÖRAN MARBY :

Merci. Si vous me permettez, j'ai des commentaires de ma part et de la part du Conseil d'Administration.

Tout d'abord, j'accueille les membres du GAC. Et nous avons entendu parlé de cette question depuis longtemps, alors permettez-moi de prendre un petit peu de recul pour essayer de préciser certains points.

L'avis du GAC par rapport à .amazon est de voir que nous allons faciliter les discussions pour arriver à une solution. Nous avons commencé cela immédiatement avec les pays concernés. Je pense que la première réunion a été à Abu Dhabi. Et comme le GAC le sait, monsieur l'ambassadeur a pu reporter différentes discussions que nous avons eues par rapport à cela. Alors cette décision a été de faciliter ce dialogue. La résolution du Conseil d'Administration a été approuvée sur la base de ces discussions. Cette résolution dit : rencontrer les pays de l'ACTO, avoir une discussion finale avec les pays concernés et puis revenir pour une décision finale approuvée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas changé sa décision ou mis à jour sa décision. J'ai des billets d'avion pour des réunions que j'aurais dû avoir avec les pays ACTO ; une première réunion à Barcelone qui a été annulée après la résolution du Conseil et deuxième fois, j'ai pris des billets d'avion pour aller à une réunion au Brésil avec les pays de l'ACTO il y a à peu près un mois. La semaine dernière, le Brésil nous a contacté pour avoir une discussion séparément. Et le GAC se souvient qu'avant la fin de l'année dernière, j'étais critiqué du fait d'avoir parlé avec le

Brésil directement. Comme nous avons reçu cette invitation, nous avons envoyé une invitation aux pays de l'ACTO pour nous rejoindre cette semaine car nous comprenons l'urgence de la situation. Malheureusement, ce n'était pas possible pour ces pays d'avoir cette réunion avec nous.

Le Conseil essaie de trouver une solution qui soit basée sur les interactions entre les pays et la société Amazon. Et nous allons continuer à faire cela et nous avons fait cela pendant 15 mois. Je crois que l'ambassadeur peut ne pas être au courant de toutes les interactions que nous avons eues avec les différents pays et je serais ravi de lui donner davantage d'informations.

Je voudrais dire qu'il y a eu une discussion entre les pays et Amazon. Pour vous donner une idée, l'intention de l'ICANN n'est pas de faire les choses à la va-vite mais de faire quelque chose de constructif, de trouver un moyen qui soit satisfaisant pour tout le monde. Je pense qu'il faut trouver un moyen qui permette de donner un certain contrôle aux pays de la région amazonienne sur la liste de domaines qui ne pourront pas être utilisés pour s'assurer que .amazon n'est pas utilisé à l'encontre de l'héritage culturel de ces pays.

J'espère que cette discussion pourra prendre fin, cette discussion de voir qui a dit quoi et pourquoi, et que nous

pourrons reprendre les discussions pour trouver une solution mutuellement acceptable. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Göran.

J'ai les États-Unis tout d'abord.

ÉTATS-UNIS :

Je m'appelle Ashley, je suis la représentante des États-Unis. Je ne vais pas rentrer dans les détails, qui a dit quoi. Je vais par contre répondre à l'avis du GAC. Je voudrais faire un peu d'histoire, voir comment cela a surgi, comment l'avis du GAC a été mis à jour.

En premier lieu, je dois dire qu'en juillet 2013, les États-Unis n'ont pas participé à une décision du GAC de présenter une objection à la chaîne de caractère de .amazon. Malgré le fait que cette politique soit toujours en vigueur aux États-Unis, ceci n'est pas la base pour présenter des objections. Et on ne voit pas non plus de consensus international reconnaissant le droit de certains pays pour les termes géographiques. On se réserve également le droit de revenir sur cette position, surtout parce que nous voudrions qu'il existe un débat entre les parties intéressées. Ceci date de six ans.

À Abu Dhabi il y a plus d'un an, les États-Unis ont donné leur soutien à l'avis du GAC et ont demandé à l'ICANN de faciliter les conversations pour parvenir à une solution mutuellement acceptable. Toutefois, les États-Unis ne peuvent pas donner leur soutien à un avis du GAC dans ce sens parce que ce n'est plus un problème du GAC mais c'est un problème. Et je suggère que les pays de l'ACTO continuent la négociation avec Amazon Inc., à savoir le demandeur. Le processus doit continuer. C'est le moment de le faire. Il faut faire confiance aux procédures de l'ICANN pour pouvoir progresser. Je veux dire clairement que les États-Unis ne vont plus donner leur soutien à cette position du GAC.

MANAL ISMAIL : Merci les États-Unis.

La Colombie.

COLOMBIE : Je vais lire une déclaration et je vais le faire en espagnol. La délégation de la république de la Colombie remercie le GAC de l'espace pour mentionner ponctuellement certaines actions par rapport à la demande de délégation du gTLD .amazon face auquel les huit pays qui forment l'Organisation de traité de coopération amazonienne avons manifesté notre rejet à toute

prétention d'appropriation de la part des tiers des noms géographiques des états faisant partie de l'ACTO sans le consentement des pays amazoniens. En ce sens, la position unanime des huit pays de l'ACTO, qui ont présenté le rejet. La première déclaration du 3 mai et la deuxième du 1^{er} décembre 2017 qui ont été récemment incluses dans le document de la réunion extraordinaire du Congrès de la réunion amazonienne le 27 août 2018 ont été envoyées aux autorités de l'ICANN où l'on a réaffirmé que le toponyme amazon représente une région géographique qui est patrimoine des pays qui en font partie, que le gTLD .amazon exige le consentement préalable des pays de l'Amazonie, que ces pays ont le droit de participer à la gouvernance du gTLD .amazon. Et on confirme la position des huit pays pour dialoguer avec le directeur de l'ICANN pour faciliter un dialogue dans ce sens.

Il faut préciser que la réunion avec le PDG de l'ICANN n'a pas pu avoir lieu à cause d'une situation politique dans la région qui empêche le consensus au sein de l'ACTO pour prendre des positions au nom de l'organisation, ce qui ne veut pas dire que les pays soient disposés à céder leur prétention de défendre leur droit sur cette dénomination géographique. De même, à cause de la difficulté de résolution du Conseil d'octobre 2018 qui a présenté un recours de reconsidération de la part des pays, nous informons que de manière conjointe, nous avons réalisé des

consultations le 4 mars. Les ministères des Technologies, de l'information et des Affaires étrangères de la Colombie ont envoyé une lettre au PDG de l'ICANN et au président du Conseil d'Administration de l'ICANN où ils réitèrent leur profonde préoccupation pour protéger les intérêts culturels, économiques, sociaux et environnementaux d'une région très sensible, tout ce ayant trait au domaine .amazon. Et on demande de proroger cette décision jusqu'à ce que qu'on puisse entreprendre cette décision.

Il y a un grand travail du groupe sur les dénominations géographiques qui a été fait et nous ne voyons pas de cohérence de la part de la corporation pour prétendre la prise de décision sur un processus dans lequel divers états s'opposent à l'octroi d'une dénomination géographique. Nous profitons de cette opportunité pour faire un appel aux pays qui forment ce comité sur le besoin de préserver la vision multipartite de la prise de décision. Et c'est clair que dans cette situation, ceci serait brisé de manière significative en préjudice, non seulement de ce qui a été recommandé au Conseil par l'avis mais aussi contre huit états souverains qui s'opposent à une décision de la corporation sans compter avec une solution mutuellement acceptable.

Le cas de .amazon constitue un mauvais précédent pour les états qui veulent défendre leurs intérêts face à d'autres acteurs du système. C'est l'opportunité de réaffirmer notre engagement

avec le renforcement non seulement du GAC mais aussi des intérêts des états du système de l'ICANN. Nous demandons donc le soutien des pays ici présents pour accompagner la demande de reporter à plus tard la décision finale pour .amazon. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci la Colombie.

Oui, s'il vous plaît.

ISRAËL :

J'ai suivi ce dossier depuis plusieurs années et je pense que nous savons tous qu'il s'agit d'un long processus. J'ai bien écouté ce que monsieur Marby a dit par rapport à ce résumé historique et j'aimerais soutenir ce que les États-Unis ont dit. Je crois que les candidatures aux extensions .amazon constituent un problème qui doit être résolu par les pays de la région amazonienne et la compagnie Amazon. À notre avis, ce n'est pas une question qui doit être traitée par le GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Israël.

L'Argentine s'il vous plaît.

ARGENTINE :

Merci Manal. Ce processus dure depuis longtemps. L'Argentine considère qu'il serait raisonnable d'essayer une nouvelle tentative. L'Argentine considère qu'il s'agit d'une question qui doit être traitée par le GAC parce que ce dossier de .amazon concerne plusieurs pays de la région amazonienne. Et nous avons vu d'autres dossiers qui ont été résolus différemment et qui ont posé problème dans la première série de nouveaux gTLD.

Comme notre collègue de la Colombie l'a bien mentionné nous avons eu de longues discussions dans les groupes de travail sur les noms géographiques pour essayer de trouver une solution raisonnable et des idées raisonnables pour mettre en place une nouvelle série de nouveaux gTLD avec moins de problèmes. Je pense qu'il serait intéressant, non seulement au sein du groupe de travail mais aussi au niveau du PDP de la GNSO qui est en cours et les efforts intercommunautaires dont nous avons parlé ce matin, l'Argentine considère qu'il serait positif pour toutes les parties – pour l'ICANN, pour la compagnie Amazon et pour les pays de la région amazonienne – d'essayer de trouver une solution, et c'est ce que l'on demande actuellement, et ne pas retirer ce dossier de l'attention du GAC car il s'agit d'une question très importante pour les pays concernés mais aussi pour d'autres pays qui sont présents dans le GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : J'ai la Commission Européenne et puis la Suisse. Commission européenne s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci madame la Présidente. J'aimerais ici dire que la Commission européenne pense au principe général de protection des régions géographiques. Les noms de domaine devraient être utilisés par des tierces parties avec l'approbation des pays ou des régions concernés. Je sais qu'il y a une discussion par rapport au fait de savoir s'il s'agit d'un nom géographique ; cela est une discussion en cours.

Je voulais donc attirer votre attention, comme l'a dit l'Argentine, que nous avons eu des situations par le passé où nous avons abouti à des solutions satisfaisantes – je pense à .vin, .champagne. Après de longues discussions, nous sommes aboutis à une solution au niveau du GAC. Nous pouvons peut-être tirer des enseignements par rapport à ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Et nous devons arrêter cette histoire de trouver des coupables, qui a fait quoi et comment, et suivre les instructions précédentes pour essayer de mettre en place un dialogue constructif, établir des dates précises avec une série de réunions et une portée très précise de ces discussions pour aboutir à une solution, identifier également les interlocuteurs pour chacune des parties, avec les pays de la région

amazonienne et la compagnie Amazon. Nous croyons qu'il y a une possibilité pour que cette question soit résolue tout en sachant qu'il s'agit d'un sujet difficile. Nous croyons qu'il y a lieu de trouver une solution satisfaisante grâce à un travail constructif et en essayant de s'éloigner d'une discussion qui se pencherait uniquement sur ce qui n'a pas réussi dans le passé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : La Suisse s'il vous plaît.

SUISSE :

Merci beaucoup. Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

Je pense que le représentant de la Commission européenne a évoqué les points sur lesquels je souhaitais attirer votre attention. J'aimerais mettre l'accent sur certains points.

Tout d'abord, pour des raisons qui sont externes aux parties qui sont en train de négocier, il s'est passé beaucoup de temps avant que l'IRP prenne sa décision. Nous n'avons pas négocié ou facilité les discussions pendant cette année. Cela a eu lieu pendant les derniers 18 mois. L'avis du GAC qui est tout à fait applicable depuis Abu Dhabi, cela correspond à il y a trois réunions, un peu plus d'un an, pour ce qui est du fond de cet avis, on demande à ce qu'il y ait un processus de facilitation des

discussions pour aboutir à une solution mutuellement satisfaisante. C'est un principe qui reste toujours en vigueur.

Je suis d'accord sur le fait qu'il serait utile d'établir des délais précis. Et si j'ai entendu les collègues d'Israël et des États-Unis, c'est l'une des questions sur lesquelles nous devrions nous pencher, avoir un dialogue qui soit ciblé et qui soit encadré dans des délais extrêmement précis. Si nous pouvons inclure ces éléments dans un avis, nous pourrions nous mettre d'accord parce que finalement, il s'agit du suivi d'un avis que nous avons formulé il y a trois réunions. Nous ne devons pas rater la possibilité qui se présente à nous de trouver une solution mutuellement acceptable. Arriver à une solution positive serait un excellent précédent pour le travail multipartite.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci la Suisse. Je pense que nous avons une discussion très importante. Alors nous avons prendre les 15 minutes de pause pour pouvoir poursuivre cette discussion et finir notre séance à 17:00 si vous êtes d'accord.

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Kavouss Arasteh, représentant de l'Iran.

Je pense que ce que le Brésil et les pays de la région amazonienne demandent est tout à fait légitime. Ce qu'ils disent, si vous lisez ce qu'ils ont écrit, « des solutions mutuellement acceptables ». Ils ne veulent pas solution acceptable par les pays concernés uniquement, ils veulent une solution mutuellement acceptable. Et ensuite, ils continuent en disant : « pour que cette extension puisse être utilisée. »

Je n'ai jamais entendu personne qui se dise contre la possibilité de discuter pour arriver à une solution satisfaisante. Je pense qu'avec quelques changements, on pourrait accepter le texte proposé par le Brésil. Et je suis d'accord avec la Suisse pour dire qu'il faudrait dire qu'il faut établir un délai raisonnable pour les parties. Mais en tout cas, personne ne peut dire que ce n'est pas une question que l'on puisse traiter au sein du GAC. Où pourrait-on traiter cette question ? Sur la planète Mars ou dans d'autres univers ? Ce sont des TLD, c'est ici qu'on doit en parler. Il s'agit donc d'une demande légitime et je crois que l'on pourrait légèrement modifier le texte pour l'inclure dans notre communiqué, peut-être en changeant un petit peu ce que l'on dit par rapport aux délais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci l'Iran.

La France s'il vous plaît.

FRANCE :

Tout d’abord, je voudrais dire que je suis d’accord avec ce que l’Iran vient de dire. Le GAC a une tradition de dialogue et d’essayer de trouver des solutions. J’ai été surpris de ce que monsieur le PDG de l’ICANN a dit quand il a dit qu’on a perdu 15 mois. Je ne pense pas qu’il s’agisse d’une perte de temps. C’est toujours positif de discuter, de débattre et de trouver des solutions positives. Je ne pense pas que quelques mois de plus puissent faire du mal. Et je pense que l’Argentine a fait une demande tout à fait raisonnable. Pour ce qui est du fond de la question, il y a une opinion assez répandue et acceptée au sein du GAC par rapport au fait que l’héritage culturel des noms géographiques doit être protégé. Et je pense que le GAC et le gouvernement sont dans une position légitime pour traiter ce type de question. C’est un principe important et je pense que la Commission européenne a attiré l’attention sur le fait que les noms géographiques doivent être utilisés s’il n’y a pas d’objection de la part des pays. Alors cela serait raisonnable pour la France, donner une autre possibilité à ces discussions. Notamment à la lumière de l’avis que nous avons formulé il y a quelques réunions, je crois que la manière dont la Suisse a présenté les choses est tout à fait raisonnable, établir un délai de temps qui soit raisonnable.

MANAL ISMAIL : Le Pérou.

PÉROU : Antonio Miranda. Je vais parler en espagnol.

Je voulais tout simplement réitérer le soutien de mon pays à la proposition qui a été présentée par le Brésil au nom des pays qui constituent le Traité de coopération amazonienne. Je pense que tous les pays membres de l'ACTO sommes en faveur d'un dialogue pour la poursuite des dialogues et des négociations avec les parties concernées, dans ce cas Amazon, tout en reconnaissant le rôle que doit jouer l'ICANN dans ce processus et notamment son président directeur général. C'est pour cela que nous espérons qu'une décision par rapport à cette question de la part du Conseil d'Administration puisse être obtenue jusqu'à arriver à une solution mutuellement acceptable pour les parties.

On l'a déjà dit, il ne s'agit pas d'une solution acceptable uniquement pour nos pays ; il s'agit d'une solution acceptable pour toutes les parties concernées, d'où l'importance de ce dossier qui comporte plusieurs enjeux économiques, géographiques, qui va être un précédent pour des discussions futures. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci le Pérou.

J'ai les États-Unis et puis Göran Marby.

GÖRAN MARBY : S'il vous plaît, juste une clarification. Je n'ai jamais dit que nous avons perdu 15 mois. On va vérifier les transcriptions mais je crois qu'il s'agit d'un malentendu. J'espère que cela vous fait sentir un peu mieux par rapport à mes commentaires.

MANAL ISMAIL : Merci Göran.

Les États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Merci beaucoup. J'apprécie la bonne volonté des différentes parties qui souhaitent arriver à une solution et je suis d'accord avec vous tous. Ce que je veux dire, c'est que le GAC ne devrait pas être le véhicule pour tout cela. J'encourage les pays de contacter directement Amazon parce qu'en dehors de ces discussions, on n'a pas beaucoup progressé. Et je ne suis pas sûre quelle serait la valeur rajoutée que le GAC pourrait ajouter à cette discussion.

Pour ce qui est des références aux avis du GAC, je dois objecter cela parce que nous nous réservons en tant qu'États-Unis le droit de revenir sur cette question.

Je pense qu'il y a de la bonne volonté des deux côtés, la société Amazon et les pays de la région amazonienne. J'espère que ces discussions pourront aboutir à de bons résultats. Je pense que si l'engagement est là, la moitié du travail est fait et j'espère qu'on trouvera une solution à cela sans que l'on soit au milieu de la situation.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup.

Le Danemark.

DANEMARK :

Merci madame la présidente. Du point de vue du Danemark, nous aimerons bien entendu voir une solution mutuellement acceptable. Nous avons bon espoir que cela sera le cas.

Nous savons également que la décision de l'IRP a été prise il y a un an et demi et à notre avis, l'ICANN devrait, après l'IRP, prendre une décision. Donc d'un côté, nous comprenons la situation selon laquelle il faudrait trouver une solution mais de l'autre côté, nous avons un processus. Et nous devons respecter ces processus par rapport auxquels nous sommes tombés d'accord.

Je pense que la meilleure solution serait que les parties arrivent à un accord entre elles. Elles pourraient se réunir ici, pourquoi pas. Je ne vois pas d'inconvénient. Je ne sais pas si le GAC devrait être engagé dans tout cela. Et si c'était le cas, je pense que les délais devraient être vraiment très stricts, on devrait parler de quelques mois pour essayer de trouver une solution parce que ce n'est pas possible de trouver une solution dans ces délais. Il faut suivre donc les procédures et le Conseil d'Administration doit prendre une décision.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : J'ai une dernière demande de prise de parole du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci Manal. Le Royaume-Uni a pendant très longtemps soutenu les dispositions du guide de candidature de 2012 parce que nous croyions qu'elles étaient équilibrées. Et nous ne croyons pas que les gouvernements ont des droits par rapport aux noms géographiques. Nous savons qu'il y a des positions très différentes par rapport à cette question mais nous avons des inquiétudes par rapport à la durée de ce processus, plusieurs mois qui apportent beaucoup de confusion.

Ensuite, nous sommes inquiets par le texte qui nous est montré sur l'écran qui pourrait amener à prolonger de manière indéfinie

les délais. Nous ne sommes pas convaincus qu'il faille incorporer cela dans notre avis. Mais si c'était le cas, il faudrait reformuler la partie concernant les délais car il faut établir des délais extrêmement précis. Nous ne pouvons pas continuer à traîner avec cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci le Royaume-Uni.

Avant de conclure, j'ai entendu des choses très positives dans la salle. Tous vos commentaires sont bien pris en compte. Nous avons bien entendu plusieurs éléments, des jalons concrets, des délais concrets. J'espère qu'à la fin de cette semaine, nous pourrons aboutir à un plan concret pour savoir ce que l'on pourra faire. Je ne vois pas de raison pour ne pas aboutir à un plan constructif. J'encourage les parties à poursuivre un dialogue constructif et à établir des plans concrets, des jalons concrets pour arriver à des solutions mutuellement acceptables.

Je vais m'arrêter ici. Nous avons maintenant une réunion avec le groupe de travail du GAC sur le NomCom. Olga, je vous invite à me rejoindre. Merci à tous ceux qui ont participé à cette séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]